

PREFECTURE DU JURA

**Commune de PETIT-NOIR (39415)**

**Cartographie du risque « inondation »  
(PPRn du Doubs)**

**A/ DESCRIPTION SOMMAIRE DU RISQUE**

Le Doubs prend sa source dans le Haut-Jura, traverse le département du Doubs puis celui du Jura avant de se jeter dans la Saône. La partie jurassienne, longue de 50 km, se décompose en deux tronçons : la Moyenne vallée de Salans jusqu'à la confluence avec la Loue, son principal affluent, et la Basse vallée qui s'étend de cette confluence jusqu'à Annoire, en limite de la Saône-et-Loire.

La Moyenne Vallée se caractérise par un lit majeur assez large avec des resserrements ponctuels (Ranchot et Dole). Les villages sont situés en bordure du champ d'inondations, en pied de coteau. La Basse vallée est constituée d'une vaste plaine inondable qui servait de champs d'expansion naturel des crues. A partir de Gevry, le lit moyen a été progressivement endigué pour la protection des villages de la plaine. Toutefois, des ruptures de digues se sont produites lors des très grandes crues.

**1. Nature et caractéristiques des crues**

Le Doubs a connu de nombreuses crues au cours du siècle écoulé : on peut citer celles de janvier 1910, novembre 1950, juin 1953, janvier 1955, février 1957, mai 1983 et février 1990. Elles surviennent en général en hiver suite à des épisodes de pluies océaniques, souvent aggravés par la fonte des neiges sur les parties vosgienne (par l'intermédiaire de l'Allan) et jurassienne (la Loue). La montée des eaux est relativement lente, ce qui permet de qualifier ces crues de « crues de plaine ». La crue de juin 1953 fait exception, ayant eu pour origine un unique orage très violent sur la quasi totalité du bassin versant du Doubs et de ses affluents.

La plus forte crue connue du Doubs est celle de janvier 1910 qui a longtemps été la référence jusqu'aux études récentes de 2003. En effet, celles-ci ont montré que les niveaux qui seraient atteints par une crue de type centennal sont en général au-dessus de ceux de 1910. C'est donc la crue centennale qui a été retenue pour l'établissement du PPR sur l'ensemble de la vallée du Doubs.

**2. Intensité des inondations**

Les niveaux de danger (ou aléa) dans la zone inondable sont définis comme suit :

- aléa faible : hauteur de submersion inférieure à 0.50 m **et** vitesse du courant faible (inférieure à 0.20 m/s)
- aléa moyen : hauteur inférieure à 1 m et vitesse modérée (inférieure à 0.50 m/s)
- aléa fort : hauteur supérieure à 1 m et vitesse faible à modérée ou hauteur inférieure à 1 m et vitesse forte (plus de 0.5 m/s)
- aléa très fort : hauteur de submersion supérieure à 1.5 m ou vitesse très forte (supérieure à 1 m/s)

Pour prévenir les risques liés à la rupture possible d'une digue, une zone de recul déterminée en fonction de sa hauteur a été classée en aléa très fort derrière chaque ouvrage. Le lit moyen compris entre les digues de la basse vallée, qui constitue l'espace de divagation du lit mineur du Doubs, est également classé en aléa très fort.

Il convient de noter que les phénomènes d'inondations liés au ruissellement urbain et péri-urbain ne sont pas pris en compte dans la carte des aléas du Doubs.

**B/ EXTRAITS CARTOGRAPHIQUES**

Les cartes disponibles sont les cartes d'aléas, et de zonage réglementaire du PPRi de la Basse Vallée du Doubs, approuvé le 8 août 2008 par arrêté préfectoral n° 1152 ; un complément a été apporté par arrêté préfectoral n°1312 du 12 septembre 2008 sur les communes de Asnans-Beauvoisin, Chaussin et Petit-Noir.

